

Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-PRES
Canton : ISLE-LOUE-AUVEZERE
Arrondissement : NONTRON
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

Nombre d'élus :
En exercice : 11
Présents : 09
Absents : 02
Procurations(s) : 00
Votants : 09

L'an deux mil vingt,
Le dix juillet à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Prés,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pierrette
Richard, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VALENTIN,
Maire ,

Présents : MM. VALENTIN, DUTEIL, ESCLAVARD,
GRANDCHAMP, MOREAU, MORTESSAGNE, REBEYROL, Mmes BELOT, FARAND,
POUYADOU.

Absent(s) : MM. GRANDCHAMP, TEILLET.

Procurations(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Maryse POUYADOU.

Début de séance : 20 h 50

ORDRE DU JOUR :

- **Programme SDE24 Eradication des luminaires « boules »,**
- **Subvention Association La Maison des Matouchats,**
- **Election des délégués CNAS,**
- **Constitution de la Commission communale des impôts directs.**
- **Questions diverses.**

1) **Programme SDE24 Eradication des luminaires « boules » :**

La commune est adhérente au syndicat départemental d'énergies de la Dordogne (SDE24). Elle lui a transféré sa compétence « Eclairage public », et a mis à disposition du Syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remplacer les quatre luminaires « boules » de la commune (éclairage public du parking de la salle Pierrette Richard). En effet, en éclairant davantage le ciel que le sol, ces luminaires sont énergivores et sources de pollution lumineuse.

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses les interdit et ordonne leur élimination prochaine.

Dans le cadre du règlement d'intervention de l'éclairage public, adopté en comité syndical le 5 mars 2020, le SDE envisage un second et dernier programme de remplacement. Les opérations se dérouleront en 2021-2022 et un cofinancement sera sollicité auprès de l'Etat.

Pour cela, le SDE24 demande que les communes manifestent leur souhait de s'inscrire à ce programme avant le 30 septembre 2020. Au-delà de cette date, la commune devra prendre en charge seule, le coût du remplacement ou la dépose des luminaires afin d'entrer en conformité avec la loi.

Aussi, il est proposé d'engager la commune dans le programme de remplacement des luminaires boules proposé par le SDE24.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre, :

- demande l'inscription de la commune de SAINT GERMAIN DES PRES au second programme d'éradication des luminaires « boules » proposé par le SDE 24,
- sollicite le SDE 24 afin de réaliser une estimation des travaux à réaliser et de leur coût,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

2) Subvention Association La Maison des Matouchats:

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil municipal qu'une chatte errante et quatre chatons ont été découverts dans une grange du bourg de Saint Germain des Prés.

A la demande de la mairie, l'Association « La Maison des Matouchats » a accepté de recueillir ces cinq chats, et leur procurer les soins nécessaires. Cette association a sollicité le versement d'une subvention pour couvrir, en partie, les frais inhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre, vote pour le versement d'une subvention de cinquante euros.

3) Election des délégués CNAS :

Conformément à l'organisation statutaire du Comité national d'action sociale (C.N.A.S.), un élu et un agent de la commune doivent être désignés pour représenter le CNAS au sein de la commune et inversement.

Maryse POUYADOU est candidate aux fonctions de déléguée « élu » et Isabelle DESVEAUX est candidate aux fonctions de déléguée « agent ».

Après délibération, le Conseil municipal désigne par 9 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, Maryse POUYADOU en qualité de déléguée « élu » et Isabelle DESVEAUX en qualité de déléguée « agent » auprès du C.N.A.S. .

4) Constitution de la Commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré propose la liste suivante, composée de douze titulaires et douze suppléants, à soumettre à Monsieur le Directeur des Services fiscaux :

Titulaires

Monsieur Gérard BOST, retraité, Les Condamines, Saint Germain des Prés
Monsieur Jean-Marc PUYMALY, agriculteur, Plamont, Saint Germain des Prés
Madame Suzanne BELINGARD, retraitée, Saint Andrieux, Saint Germain des Prés
Monsieur Philippe JAVANAUD, employé communal, Moulin des Vents, St Germain des Prés
Monsieur Michel TEILLET, retraité, Le Chatenet, St Germain des Prés
Monsieur Mickael JOUFFRE, entrepreneur, Chemin des Renards, St Germain des Prés
Madame Pierrette RICHARD Pierrette, retraitée, Pont de Vignemèze, St Germain des Prés

PROPRIETAIRES DE BOIS

Monsieur Didier REY, agriculteur, Les Condamines, St Germain des Prés
Monsieur Jean-Louis LAROCHE, L'Age, St Germain des Prés

PROPRIETAIRES HORS COMMUNE

Monsieur Michel GRANDCHAMP, agriculteur, Saint Sulpice d'Excideuil (Dordogne)
Monsieur Guy COMMENCAS, agriculteur, Saint Jory Lasbloux (Dordogne)

Suppléants

Monsieur Marcel LEONARD, La Croix, St Germain des Prés
Madame Sylvie PINET, employée, les Ramades, St Germain des Prés
Monsieur Stéphane ESCLAVARD, retraité, Le Barradis, St Germain des Prés
Monsieur Pascal SZMUL, employé d'hôpital, Le Chatenet, St Germain des Prés
Monsieur Bernard CHASLIN, retraité, l'Age, St Germain des Prés
Madame Martine BENOISTON, retraitée, La Verdenie, St Germain des Prés
Monsieur Georgette CHOULY, retraitée, La Maison Rouge, St Germain des Prés
Monsieur Georges COSTAZ, retraité, Chemin des Renards, St Germain des Prés

PROPRIETAIRES DE BOIS

Monsieur DUPUY Christophe, salarié, Bordeaux (Gironde)
Monsieur CHATEAU Jean, agriculteur, Clermont d'Excideuil (Dordogne)

PROPRIETAIRES HORS COMMUNE

Monsieur EYSSARTIER Alain, agriculteur, Saint Sulpice d'Excideuil (Dordogne)
Monsieur Patrick OLLIER, retraité, Rueil Malmaison (Hauts de Seine)

5) Questions diverses :

- Demande d'acquisition d'un terrain communal :
Monsieur Alain LEMAIRE a présenté une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la commune. Une décision sera prise par le Conseil municipal, après étude du dossier.
- Adhésion à l'Association des Maires ruraux de la Dordogne :
Monsieur le Maire propose l'adhésion de la mairie à l'association des Maires ruraux de la Dordogne.
- Elus référents par secteur géographiques de la commune :
Thomas GRANDCHAMP : la Courtade, la Gravetie, Saint Andrieux, Lichante, le Coderc.

Nicolas REBEYROL : Autrevialle, Mirambeau, le Chatenêt, Vigne Basse Sud, les Débats.

Bernadette BELOT : l'Age, le Chemin des Renards, les Places.

Patrick Duteil : les Ramades, Sallepenche, le Maupas, le bourg nord.

Maryse Pouyadou : le Barradis, la Coulaurenne,

Marie-Claude FARAND : le Vignoble, la Combe, la Morenchie, Fazillac, le Pont du Chat.

Jean-Jacques MOREAU : les Condamines, Plamont, la Croix, la Gare.

Jean Francis MORTESSAGNE : la Verdenie, le Balladis, Dournazac.

Stéphane ESCLAVARD : la Croix de la Cité, le Chemin de la Fon, La Boudre, Vignemèze, Puy Chapon.

Jean-Pierre VALENTIN : Maison Rouge, le bourg sud.

Alain TEILLET : Planitreix, la Croze, las Bouygeas.

Fin de séance : 22 h 45.